

DEPARTEMENT MAINE ET LOIRE
CANTON CHOLET II
COMMUNE LYS HAUT LAYON
COMMUNE DÉLÉGUÉE LE VOIDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° VVO-21006

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant numérotage

Le Maire délégué de LE VOIDE – commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-28
VU l'arrêté de délégation n°2020-22 en date du 09/06/2020

VU les délibérations n°051-2021 du Conseil Municipal de Lys-Haut-Layon en date du 22 avril 2021 et n°101-2021 en date du 10 juin 2021 validant la dénomination de différentes voies et lieux-dits sur Le Voide

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, les propriétés ci-dessous désignées feront l'objet de la numérotation communale ci-après et ses propriétaires et occupants devront utiliser l'adresse indiquée (création ou modification d'adresse) :

Commune déléguée	ANCIENNE ADRESSE			NOUVELLE ADRESSE				
	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Réf. cadastrales	n°	Libellé voie	Commune déléguée	Commune
LE VOIDE	379 C0472	5	Belle Arrivée	379 C0472	1	La Bélarderie	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	379 C0164	2	Les Gatz	379 C0164	2	Les Chouettes	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	3790B1449	1	Blavreuil	3790B1449	725	Chemin de Blavreuil	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	3790B1419	2	Blavreuil	3790B1419	176	Chemin de Blavreuil	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	3790B0901	3	Blavreuil	3790B0901	939	Chemin de Blavreuil	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	3790B1408	4	Blavreuil	3790B1408	676	Chemin de Blavreuil	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
LE VOIDE	379AY0200p	17	Rue du Lys	379AY0200p 379AY0054	411	Rue du Lys	LE VOIDE	49310 LYS-HAUT-LAYON
	379AY0054	19	Rue du Lys					

Article 2 : Le numérotage comporte pour chaque voie ou lieu-dit une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par une entrée principale.

Article 3 : La série des numéros d'une voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche, quel que soit le système de numérotation retenu.

Article 4 : Le Chemin de Blavreuil et la rue du Lys sont numérotés selon un système de numérotation métrique : les numéros qui sont attribués aux diverses propriétés représentent la distance en mètres qui sépare le début de la voie et l'entrée de l'habitation.

Les autres voies sont numérotées selon un système de numérotation continue : les immeubles sont numérotés avec des numéros croissants depuis le début de la voie (2,4,6, etc. à droite ; 1, 3, 5, etc. à gauche).

Article 5 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque en tôle vernissée de 10 centimètres de haut sur 15 centimètres de large portant le numéro de l'immeuble.

La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale (ou immédiatement à gauche de celle-ci), ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier, ou à défaut sur la boîte à lettres.

Article 6 : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Article 7 : Les frais d'entretien, en dehors des cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires.

Article 8 : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 9 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 10 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 11 : Le présent arrêté sera transmis au service du cadastre.

Article 12 : Le présent arrêté annule et remplace tout arrêté pris précédemment.

A LE VOIDE - Commune déléguée de LYS-HAUT-LAYON

Le 17/06/2021

Le Maire délégué,
François PINEAU



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : C
Feuille : 379 C 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

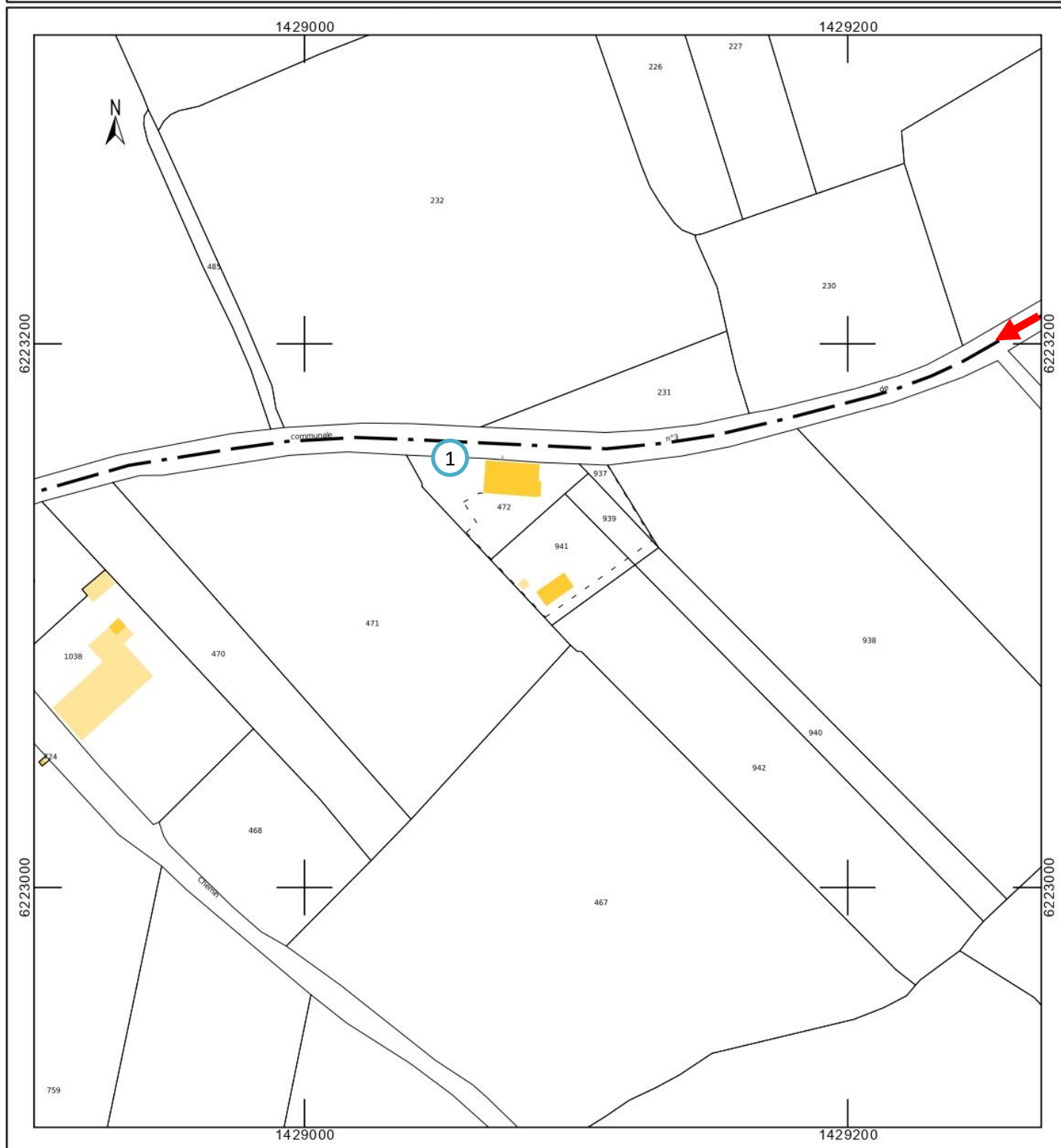
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

La Bélarderie



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : C
Feuille : 379 C 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

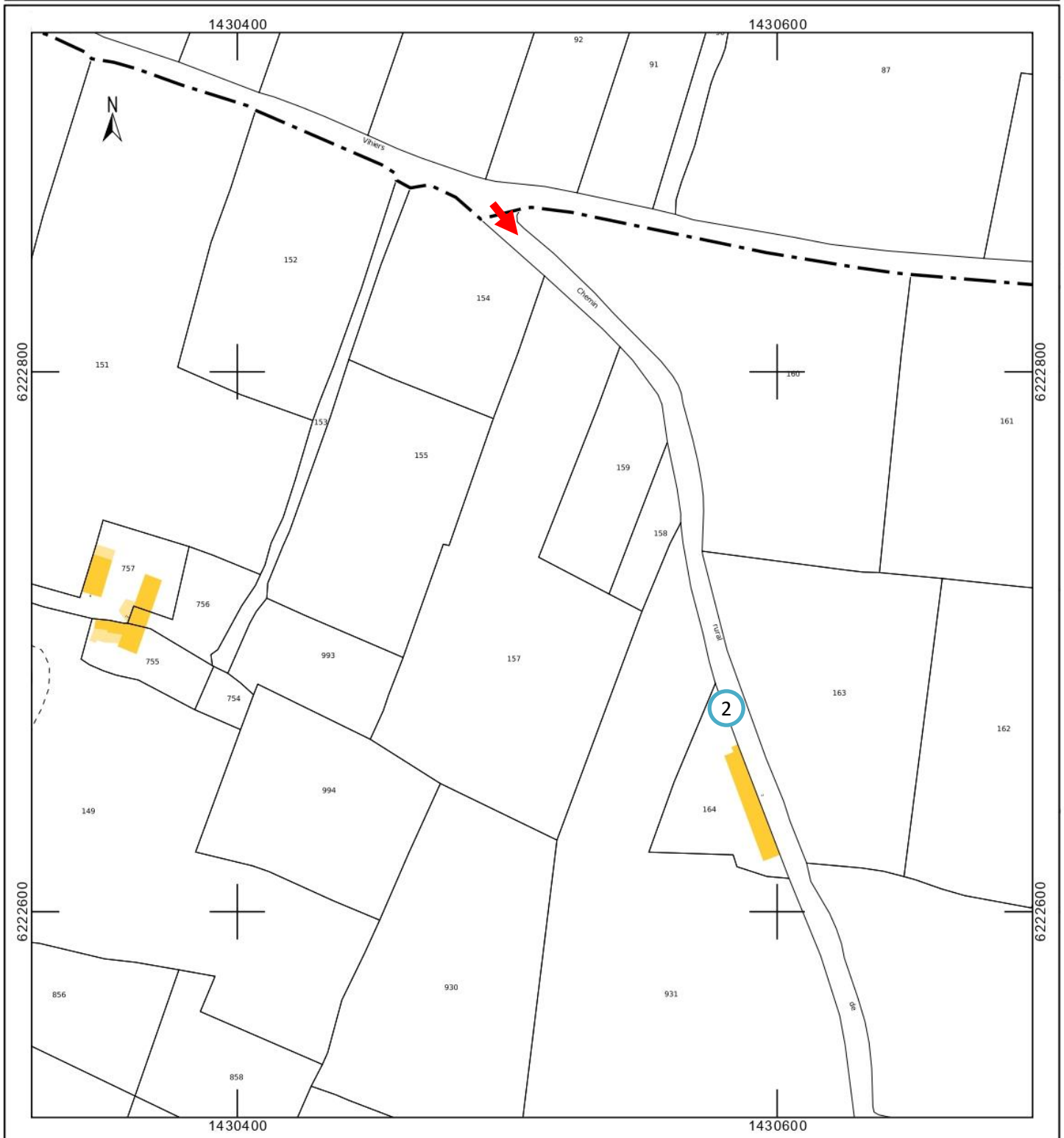
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Les Chouettes



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

rue du Lys

- numérotation métrique -

Début de la rue : point GPS
Latitude 47.16495 ;
Longitude -0.54968
(Système géodésique WGS 84)

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : AY
Feuille : 379 AY 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 379 B 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

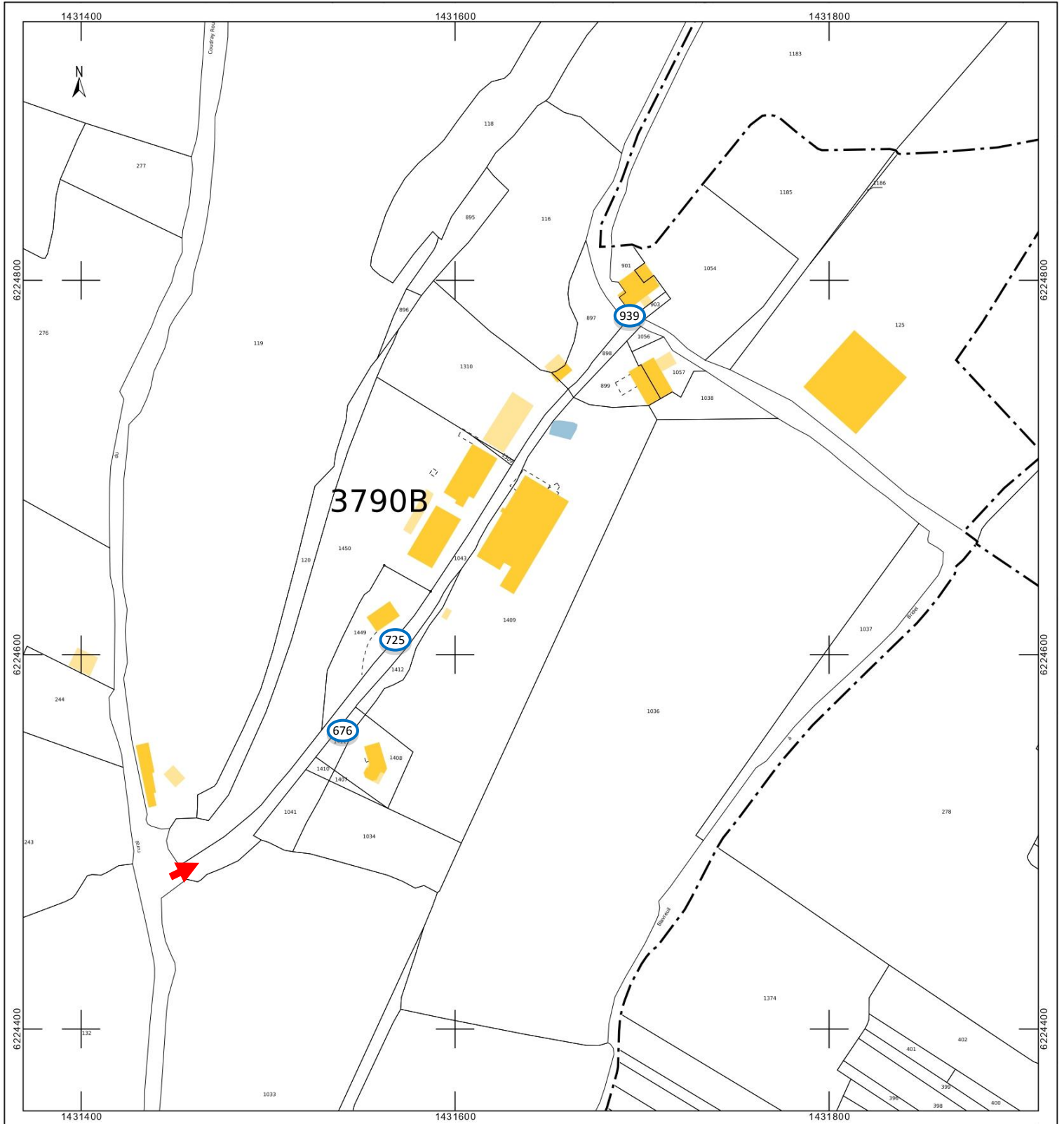
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Chemin de Blavreuil

- numérotation métrique -

Début de la rue : point GPS
Latitude 47.160792 ;
Longitude -0.544326
(Système géodésique WGS 84)



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 379 B 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/02/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Chemin de Blavreuil

- numérotation métrique -

